



Vente maison droit en tant que vendeur

Par **Dudile**, le **23/02/2017** à **22:16**

Bonjour

Ma question est de savoir si en tant que vendeur je peux mettre une condition suspensive pour être sur que mon futur projet Immo soit valide sans prendre le risque de me retrouver sans maison en vendant la mienne et pas sur d avoir la nouvelle

Je sais que en tant qu acheteur on peut mettre des conditions suspensives mais en tant que vendeur ?

Merci de vos conseils

Par **youris**, le **24/02/2017** à **11:50**

bonjour,

en principe l'acquéreur et le vendeur peuvent mentionner dans le compromis des conditions suspensives ou résolutoires.

Les conditions suspensives doivent décrire la survenance d'un événement précis, futur et qui échappe à la volonté des parties impliquées ce qui peut poser problème dans votre cas puisque c'est vous qui établissez votre projet.

mais il vous faudra trouver un acquéreur qui accepte d'acheter dans ces conditions.

salutations